

MAIRIE

63450 CHANONAT

Compte-rendu du maire de la réunion de conseil du jeudi 16 février 2017

Présents : Mmes Mercier, Arnaud, Bouvier, Fournier, Gourdon, Renault et MM. Proust, Bernard, Berthon, Bonjean, Brunhes, Buc, Farges, Ribière et Charlemagne.

Pouvoirs : M. Thomas à M. Farges, Mme Delaigue à M. Ribière, Mme Girault à M. Proust, Mme Salle à M. Bernard.

Point 1 : Compte-rendu de la réunion du 5 janvier 2017

Le compte-rendu est adopté sans modification.

Points 2, 3, 4, 5 et 6 : Compte de gestion, compte administratif et affectation des résultats

M. Proust demande un complément de documentation. Le maire demande à Mme la secrétaire de mairie de photocopier les documents demandés.

M. Proust précise qu'il lui faut du temps pour examiner les documents. Le maire opte pour un report de tous ces points à une prochaine réunion du conseil.

Point 7 : Règlement intérieur du conseil municipal

Le maire pense qu'un règlement intérieur du conseil municipal permettra à tous les conseillers de connaître les règles de fonctionnement du conseil municipal.

Il met aux voix le principe d'élaborer un règlement intérieur.

Le conseil se prononce alors en faveur de la mise en place d'un règlement intérieur, à la majorité.

Le maire propose alors la création d'une commission municipale qui est immédiatement constituée par les membres suivants : Sophie Bouvier, Séverine Renault, Emmanuel Buc, Bruno Ribière, Julien Brunhes et Serge Charlemagne.

Le conseil valide la création puis la composition de la commission.

Point 8 : Point sur le fonctionnement de Mond'Arverne Communauté

Le maire et M. Bonjean, conseillers communautaires, prennent la parole pour apporter des informations sur le début du fonctionnement de la nouvelle communauté de communes (voir présentation jointe).

M. Bonjean fait part de la première réunion de l'EPIC Mond'Arverne Tourisme et de l'élection de M. Blanchet en tant que Président.

Point 9 : Liste des conseillers municipaux désirant participer aux commissions thématiques de Mond'Arverne Communauté. La liste jointe est adoptée par le conseil.

Point 10 : Position de la commune concernant la mise en œuvre du PLUi

Le maire s'appuie sur une présentation pour présenter le sujet à l'ordre du jour. Le maire expose ensuite la position de la conférence des maires des 28 communes composant Mond'Arverne Communauté qui est de surseoir, pour l'instant, à la prise de compétence « PLUi » de Mond'Arverne.

Il lit ensuite le projet de délibération joint qu'il met aux voix. La délibération est adoptée.

Point 11 : Compte-rendu de la commission travaux

Mme Fournier présente les chantiers auxquels a pensé la commission « Travaux ». La liste définitive sera proposée au conseil en même temps que le budget.

Point 12 : Choix de l'élu de Chanonat qui siègera au COPIL (Comité de Pilotage) de Mond'Arverne Communauté chargé d'élaborer la charte de gouvernance concernant l'élaboration et l'application du PLUi

Le maire propose Mme Fournier. La proposition est adoptée.

Point 13 : Point sur le projet des écoles

Le maire indique que l'APS (Avant-Projet Sommaire) a été présentée au COPIL qui doit se réunir mardi 21 février pour l'étudier. L'estimation dépasse de beaucoup le budget initial.

Point 14 : Choix du bureau d'étude pour le contrôle technique (projet des écoles)

Le maire a fait étudier les propositions de 3 bureaux d'étude par le maître d'œuvre. Il propose de retenir l'APAVE.

La proposition est adoptée.

Point 15 : Choix du bureau d'étude pour le coordinateur SPS (projet des écoles)

Là aussi, les propositions de 3 bureaux d'étude ont été étudiées par le maître d'œuvre. Le maire propose de retenir la société VERITAS.

La proposition est adoptée.

Point 15 bis : choix du bureau d'étude pour l'étude de sol (projet des écoles)

Les propositions des bureaux ALPHA BTP et SIC INFRA 63 ont été analysées par le bureau d'étude BETMI. Le maire propose de retenir la proposition la moins élevée (celle de SIC INFRA 63) à condition qu'elle ait été complétée conformément à notre demande et en restant la moins chère.

La proposition est adoptée.

Point 16 : Délibération concernant le remplacement de la conseillère déléguée aux affaires sociales et au CCAS

Suite à la démission de Mme Delaigue, le maire propose Mme Bouvier.

La proposition est adoptée.

Point 17 : Délibération concernant la vente à l'EPF-Smaf (qui achète pour le compte du SIVOM d'Issoire) d'une parcelle de 147 m² appartenant à la section de Jussat sur laquelle est située le château d'eau

La délibération est adoptée.

Point 18 : Demande de la société FREE pour installer un pylône sur un terrain communal et demande d'Orange d'installer des poteaux sous Jussat

Sur proposition du maire, le conseil refuse la possibilité à la société FREE d'installer un pylône sur un terrain communal. De même, le conseil se prononce contre la pose de poteaux sous Jussat et demande à Orange de relier son pylône en fibre en souterrain.

Point 19 : propositions faites par M. Vigniol concernant le chemin de la Pradelle

Le conseil mandate le maire pour rencontrer M. Vigniol et faire préciser ses engagements : un protocole d'accord pourrait être rédigé et proposé au conseil.

Point 20 : Questions diverses

- Mme Fournier et Mme Mercier ont négocié un nouveau contrat concernant les photocopieurs de la commune qui va générer une économie substantielle.
- Information concernant une campagne de stérilisation menée par la SPA.
- Le maire informe le conseil du recours contre l'arrêté interministériel refusant la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune de Chanonat (année 2015 sécheresse)